

11 vaccins obligatoires un million de protestations

Madame, Monsieur,

Notre pétition contre les 11 vaccins obligatoires dépasse au moment où je vous écris la barre des 500 000 signatures !!!

Cette mobilisation énorme est à la hauteur des enjeux. Signez d'urgence et surtout faites signer tous vos contacts, amis, famille, voisins, collègues !! Il faut monter à un million avant que la Ministre de la Santé ne mette ses menaces à exécution. C'est une question de jours, de semaines tout au plus, car elle doit se prononcer avant l'échéance fixée par le Conseil d'Etat au 8 août 2017, soit dans 42 jours !!!

Voici le lien pour signer : <http://petitions.ipnsn.eu/mobilisation-vaccins-enfants/index.php>

Rappel des faits

Le 8 février dernier, le Conseil d'Etat, que nous avons saisi, a donné six mois au gouvernement pour « *faire usage de ses pouvoirs* » afin que les trois vaccins obligatoires (diphtérie, tétanos et poliomyélite) soient disponibles dans les pharmacies sans être associés à d'autres vaccins.

Ces vaccins n'étaient plus disponibles seuls depuis bientôt 10 ans ! (2008). Pour respecter leur obligation vaccinale, les parents étaient obligés d'administrer un « super-vaccin », l'Infanrix Hexa, qui contient notamment l'hépatite B absolument inutile pour la plupart des enfants.

La décision du Conseil d'Etat fut donc une victoire que nous avons fêtée après deux ans de mobilisation intense incluant réunions publiques, une pétition ayant recueilli plus d'un million de signatures (1 111 000 à ce jour) et le recours victorieux devant le Conseil d'Etat mené à l'initiative de notre association avec Maître Bergel-Hatchuel.

Une « petite phrase » passée inaperçue

Certes, l'ordonnance du 8 février du Conseil d'Etat précisait que les trois vaccins devraient être disponibles seuls :

« *Sauf à ce que la législation évolue en élargissant le champ des vaccinations obligatoires.* »

Mais nous n'avons pas pris cette déclaration pour argent comptant.

Nous ne pouvons pas imaginer qu'un représentant du peuple allait s'emparer de cette petite phrase pour rendre obligatoires tous les vaccins pour les nourrissons. Cela aurait été un contresens absolu.

Surtout dans un contexte d'absence de données scientifiques sur l'innocuité d'un si grand nombre de vaccins donnés à des enfants dont le système immunitaire est encore immature.

Le dernier coup de poignard de Marisol Touraine

Cela nous paraissait d'autant plus irréaliste que des médecins reconnus commençaient à s'exprimer publiquement sur les risques liés à la vaccination, et particulièrement à l'aluminium comme adjuvant.

Pourtant, l'ancienne ministre Marisol Touraine a aussitôt fait mine de s'engager dans cette faille :

« J'ai préparé un texte de loi » prévoyant *« l'extension de l'obligation vaccinale »*, avait-elle dit en transmettant les clefs de son ministère.

Cependant, pour nous comme pour tous les spécialistes de la question, cette déclaration paraissait être une simple rodomontade destinée à garder la face avant de quitter son poste.

Nous ne pensions pas que, sérieusement, Marisol Touraine ni son successeur prendrait une mesure aussi autoritaire et contraire à la volonté manifeste exprimée par le plus grand nombre.

Coup de tonnerre

Ce fut donc un coup de tonnerre inattendu quand la nouvelle ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a déclaré vendredi dans les colonnes du Parisien :

« Nous réfléchissons à rendre obligatoires les onze vaccins pour une durée limitée, qui pourrait être de cinq à dix ans ».

Soyons clair, cette déclaration revient à annoncer que pourrions être obligés à court terme d'administrer **8 nouveaux vaccins**, dont le « super-vaccin » hexavalent avec aluminium, et le vaccin controversé contre l'hépatite B !

Ceci alors que le gouvernement et la majorité sortante viennent d'être lourdement sanctionnées sur le plan électoral notamment pour leur politique de santé, Marisol Touraine perdant même son siège de députée.

Le compteur de signature de notre grande pétition contre les 11 vaccins a donc immédiatement fait un grand bond en avant. Nous sommes en train de dépasser la barre des 500 000, et je compte sur vous pour nous aider à nous approcher au plus vite du MILLION.

Signez et faites signer autour de vous notre pétition ci-jointe !

Tous les risques et coûts à notre charge

Car bien évidemment, leur projet est de mettre **tous les risques et les coûts à notre charge.**

En novembre dernier, un « comité citoyen pour la vaccination », entièrement validé par Marisol Touraine elle-même avait préconisé de faire passer de trois à onze le nombre de vaccins obligatoires pour les nourrissons dans toute la France. [1]

Ce sont ces propositions qui sont en train d'être retenues. Et tenez-vous bien :

- **Page 32 du rapport**, il est expliqué que la « *prise en charge intégrale de l'achat des vaccins par les régimes obligatoires de l'assurance maladie doit être assurée. Le coût d'une telle mesure est estimé à 110 à 120 millions €/an.* » C'est donc les **assurés sociaux, autrement dit vous et moi et toute la population**, qui sommes mis à contribution ; et notre argent ira à l'industrie pharmaceutique ;
- **Page 32 également**, il est recommandé, pour les accidents qui se produiront inévitablement, « *d'imposer un régime d'indemnisation des effets indésirables par la solidarité nationale* », c'est-à-dire encore une fois **nous faire payer vous et moi, via nos impôts.**

Ils veulent donc :

- nous supprimer notre liberté,
- imposer à nos enfants des vaccinations avec des effets potentiellement dangereux,
- nous faire assumer les conséquences des éventuels accidents
- et **mettre tous les coûts de l'opération à notre charge !!!**

Des conflits d'intérêt dans tous les sens

Nous avons fait remarquer à l'époque que ce « comité citoyen » ne présentait pas les garanties d'indépendance requises, en particulier parce que le Président du Comité, le Pr Alain Fischer est en lien étroit avec le laboratoire Sanofi dont il a reçu en 2013 le Prix "Sanofi-Pasteur".

Par ailleurs, Médiapart a ressorti d'étranges déclarations de la ministre de la Santé Agnès Buzyn qui explique que les liens d'intérêt entre experts et laboratoires pharmaceutiques sont « un gage de compétence ». Plusieurs militants de la transparence comme le docteur Irène Frachon, à l'origine des révélations autour du scandale du Médiateur, s'en sont inquiétés.

De plus, la ministre de la Santé a été elle-même au « board » (Conseil d'Administration) de deux laboratoires très impliqués dans les vaccins, Novartis et Bristol-Meyers Squibb.

La preuve qu'ils nous prennent pour des cobayes

Preuve supplémentaire qu'ils prennent nos enfants pour des cobayes, cette idée que l'on va rendre les onze vaccins obligatoires « pendant cinq ou dix ans ».

D'où cela sort-il ?

Soit ils pensent que les vaccins sont bons pour la population et n'entraînent pas de risque, auquel cas ils les imposent définitivement.

Soit ils pensent que les choses ne sont pas si claires, ils rendent les vaccins facultatifs afin de laisser chaque médecin décider, au cas par cas, en concertation avec les familles.

Décider d'une obligation provisoire, c'est reconnaître qu'on fait une expérience, que les enfants nés récemment ou qui vont naître dans les années qui viennent sont donc des cobayes. On vaccine tout le monde tout de suite, puis on observe les résultats !!

Cette façon de procéder est contraire au principe de précaution. Elle est un aveu d'échec, montrant que l'on manque des données scientifiques nécessaires au sujet de la vaccination.

Choisir la pédagogie, la concertation et le bon sens

L'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle appelle donc les Autorités à choisir la voie de la pédagogie, de la concertation, et du bon sens.

La voie, aussi, de la transparence.

Une décision autoritaire peut provoquer un dangereux retour de flamme, en braquant des millions de parents qui en déduiront que le gouvernement cherche à les vacciner de force, sans leur donner d'arguments rassurants.

C'est ce qu'il faut éviter à tout prix. La France doit se donner le temps du dialogue et de la réflexion.

Rappeler qu'il n'y a pas d'urgence, aucun pays d'Europe n'ayant de politique vaccinale aussi stricte que la nôtre, et aucun pays n'étant confronté non plus à ces épidémies de méningites et de rougeole dont les Autorités nous menacent chaque fois que l'on demande à réfléchir.

« La vaccination, ça ne se discute pas », a dit la précédente ministre de la Santé Marisol Touraine.

Profitons du changement de gouvernement, et de la nouvelle majorité au pouvoir, pour insuffler un esprit nouveau, celui de l'ouverture, de la transparence et du progrès, dans un débat essentiel pour notre avenir collectif.

Mais dans tous les cas, le gouvernement doit à tout prix renoncer à passer en force en imposant les onze vaccins obligatoires. Une telle décision casserait le

lien de confiance indispensable à une concertation apaisée.

C'est pourquoi nous devons obtenir plus de signatures de pétitions et vous êtes notre seul relais pour cela.

La grande presse n'ose pas s'engager. Trop de petits sites, également, craignent de passer pour « anti-vaccins » en s'aventurant sur le sujet.

Nous ne sommes évidemment en rien des anti-vaccins. Chacun sait que c'est une étiquette qu'on vous colle pour vous réduire au silence.

Nous ne sommes bien sûr pas impressionnés par ces tactiques qui nous motivent, au contraire, pour redoubler d'énergie pour la défense des patients.

Mais il faut que nous soyons au moins un million à signer la pétition.

Sans cela, les Autorités ne tiendront pas compte des protestations, trop peu nombreuses pour l'instant, qui s'expriment. Nous le savons d'expérience, il faut un million de voix ou plus pour être pris au sérieux et entendu.

Il faut enfin que reviennent le vaccin DT-P sans aluminium au plus vite dans les pharmacies. C'est une question de justice et de bon sens.

Je compte sur vous pour appuyer notre démarche.

JE SIGNE LA PETITION

<http://petitions.ipsn.eu/mobilisation-vaccins-enfants/index.php>

Bien à vous,

Augustin de Livois

Vous aussi, soutenez l'IPSN !

Cette newsletter est éditée par l'*Institut pour la Protection de la Santé Naturelle*. Si vous ne la recevez pas déjà, il vous suffit de [vous inscrire ici](#).

Institut pour la Protection de la Santé Naturelle
Association loi 1901 sans but lucratif
21 rue de Clichy
75009 PARIS
www.ipsn.eu